

Contribution au débat sur le Livre Vert  
« Vers une stratégie européenne de sécurité d’approvisionnement énergétique »

Nom	Denis Cohen
Organisation	Fédération Nationale des Mines et de l’Energie CGT
Quel sont vos centres d’intérêt ?	Fédération syndicale des personnels de la recherche et des industries électriques, gazières, minières nucléaires
Personne de contact	Olivier Frachon
E-Mail	fnme@fnme-cgt.fr
Téléphone	33 01 49 91 86 00
Fax	33 01 49 91 87 41
Adresse	16, rue de Candale 93500 PANTIN FRANCE

**PRESENTATION DES REPONSES DE LA FNME-CGT  
AUX QUESTIONS DU LIVRE VERT**

La FNME-CGT peut se réjouir de l’ouverture d’un débat sur les questions énergétiques au niveau européen. Cela relève d’un véritable choix de société qui implique un débat large et contradictoire où chaque Européen, salarié et citoyen, doit pouvoir intervenir.

Pour sa part, la FNME-CGT considère que trois préoccupations doivent guider l’Union européenne en matière d’énergie pour produire des avancées significatives.

- 1- Réduire la dépendance énergétique**
- 2- Respecter les engagements de Kyoto**
- 3- Ouvrir une alternative à la loi du marché**

*En ce sens, les questions posées par le Livre Vert et le débat qu’il impulse sont essentiels d’autant que l’Union européenne a un rôle d’exemple à jouer au niveau international. La France, quant à elle, occupe une place particulière : elle a des atouts sur lesquels elle peut et doit s’appuyer pour contribuer à une politique énergétique européenne, fondée sur le développement social, économique et environnemental durable.*

## **I. REDUIRE LA DEPENDANCE ENERGETIQUE EUROPEENNE**

### **1. Eviter le risque de pénurie**

L’actualité a été marquée en premier lieu par les premières pénuries d’énergie dans de nombreux pays : en Californie aux Etats-Unis, au Brésil, en Nouvelle-Zélande. Des risques du même type sont aussi mis en avant en Europe, notamment en Espagne ou en Norvège, contrairement aux allégations du Livre Vert. Ces pénuries surgissent 10 ans après l’accélération de la concurrence et des privatisations dans ces pays. Ce qui suffit à souligner les incuries et les dangers du libéralisme, présenté abusivement par les auteurs

du Livre Vert comme une panacée universelle pour la gestion durable de l'approvisionnement énergétique. L'énergie et l'environnement exigent une prise en compte permanente des enjeux de long terme que le marché ne peut assurer. Au contraire multipliant les risques et les incertitudes il incite les entreprises du secteur à rétrécir l'échelle de leurs choix conduisant l'ensemble des acteurs aux mêmes choix. Des choix faits sur la base de la plus grande réactivité et de la plus grande externalisation des coûts.

Avec l'évolution démographique et le rattrapage économique et social des pays du Sud, la consommation d'énergie devrait doubler en 50 ans.

Si une telle croissance énergétique est reconnue au niveau mondial, elle implique une maîtrise de l'énergie qui ne doit pas se fonder sur des scénarios de croissance malthusiens. Si cette maîtrise passe par des ambitions de développement des énergies renouvelables –à concrétiser plus fermement, notamment par des financements plus conséquents-, elle ne doit pas négliger les autres énergies.

## **2. Travailler à la diversité énergétique**

Pauvre en ressources énergétiques, l'Union européenne doit travailler à les rendre plus sûres, à les valoriser, à développer la recherche pour optimiser leur efficacité, tout en investissant le champ des énergies renouvelables. Cette pauvreté en ressources énergétiques ne peut cependant être le prétexte à accepter une croissance de la dépendance énergétique de l'Europe. Un tel scénario comporterait de grave danger, la concurrence sur les ressources énergétiques pouvant avoir de graves conséquences sur l'économie du continent et aggraver les tensions et conflits internationaux pour la domination de ces ressources et des voies d'approvisionnement.

En matière nucléaire, il est nécessaire de maintenir et de développer notre savoir-faire industriel : recherche, ingénierie, maintenance, exploitation, combustible, retraitement.

Les questions posées par cette industrie (sécurité, déchets) sont de grande ampleur, mais pas insolubles. Un nouveau débat, totalement transparent et des moyens s'imposent.

Pour ce qui est du charbon, certains pays reconnaissent le besoin incontournable de diversité de leur production, et notamment la production thermique au charbon.

Le maintien d'une exploitation charbonnière suffisante conditionne notre savoir sur les technologies connexes et travaille à la sauvegarde des exploitations minières. Cela exige aussi des financements.

## **3. Garantir les approvisionnements**

L'émergence de nouvelles technologies ne conduira pas à une substitution massive des énergies fossiles dans le système énergétique. Le charbon, le pétrole et le gaz resteront pour les prochaines décennies indispensables au bouclage du bilan énergétique européen.

Pour éviter les tensions économiques (hausse des prix), internationales (risques de conflits majeurs), l'Union européenne doit garantir ses approvisionnements dans un échange équitable des ressources énergétiques. L'élargissement de l'Union européenne, les rapports Nord/Sud doivent s'envisager dans un cadre nouveau, celui de la coopération.

*L'Union européenne pourra ainsi constituer un espace pertinent pour développer une politique énergétique cohérente, s'appuyant sur la diversité coordonnée des politiques nationales.*

# **II RESPECTER LES ENGAGEMENTS DE KYOTO**

## **1.L'Union européenne doit jouer son rôle**

Alors que l'on sait que ces engagements ne suffiront pas à éviter le réchauffement de la planète et ses conséquences, il est d'ores et déjà certain qu'ils ne seront pas respectés à cause notamment du refus des Etats-Unis de s'engager dans ce processus.

Face à cette situation de blocage, l'Union européenne a un défi à relever : par son poids économique, par son savoir-faire technologique, l'efficacité de son système énergétique est en situation de faire respecter les engagements de Kyoto et de faire entendre sa voix pour peser sur la décision américaine.

## **2. Anticiper, investir pour répondre aux objectifs de Kyoto**

La FNME-CGT estime que les énergies les moins polluantes exigent le plus d'anticipation et des investissements importants. Une vision à court terme, guidée par la seule loi du marché, une réduction drastique des financements ne permettraient pas de respecter les engagements de Kyoto car pour faire face à la demande d'énergie croissante, l'Union européenne serait condamnée à recourir aux énergies émettrices de CO2.

## **3. Mettre en œuvre une politique européenne de recherche pour développer les énergies renouvelables**

Le développement des énergies renouvelables nécessite de renforcer la recherche pour améliorer les technologies et diminuer les surcoûts aujourd'hui importants. Ceux-ci sont actuellement répercutés sur les contribuables de façon non satisfaisante et sans débat transparent.

# **III OUVRIR UNE ALTERNATIVE A LA LOI DU MARCHÉ**

La construction d'une politique énergétique européenne doit être mise au service du progrès économique et du progrès social ; cela signifie satisfaire aux besoins importants qui existent sur notre continent, avec la volonté de réduire les inégalités insupportables subsistant au sein des pays de l'Union ; cela signifie s'engager avec la même volonté dans les échanges internationaux particulièrement avec les pays de l'est européen et les pays du sud. Outre la réduction des inégalités et la satisfaction des besoins énergétiques, la préoccupation majeure qui doit guider les pays de l'Union réside dans la prise en compte de l'avenir de la planète et l'environnement.

Nous considérons que l'occasion est offerte d'engager l'Europe sur la voie du développement durable et de lui donner ainsi le contenu social qui lui manque aujourd'hui. En matière énergétique construire une Europe sociale exige de mettre au centre la question du droit à l'énergie et celles de l'emploi, des garanties collectives et des conditions de travail des salariés du secteur.

L'Europe constitue une entité économique et financière importante, celle-ci lui donne la possibilité d'ouvrir concrètement d'autres perspectives à l'échelle mondiale.

## **1-Le droit à l'énergie pour tous**

L'énergie est une ressource vitale dont l'accès constitue un droit élémentaire pour chaque être humain comme pour chaque nation. Cet accès est un des moteurs du développement économique, facteur décisif de réduction des inégalités.

Vouloir construire l'Europe en escamotant la dimension sociale laisse les coudées franches au libéralisme débridé. La libéralisation du marché va à l'encontre de ce droit fondamental : elle se traduit par une concurrence destructrice pour l'accès au marché de l'énergie. Contrairement aux affirmations du Livre Vert, la libéralisation, au-delà des problèmes d'approvisionnement, accentue la discrimination sociale par l'augmentation des prix.

Le droit à l'énergie c'est assurer partout en Europe l'accès à une énergie aujourd'hui indispensable à chaque individu. C'est aussi contribuer à l'émergence de cette garantie à chaque être humain sur la planète.

## **2-Emploi et outils industriels**

L'ouverture du marché intérieur de l'énergie et la volonté d'accélérer ce processus constitue une fuite en avant, avec pour conséquences de nombreuses suppressions d'emplois et la casse de l'outil industriel. Dans les prochaines années nos pays européens auront, comme dès maintenant d'autres pays, à faire face au renouvellement de leurs outils productifs. Les filières industriels et les emplois qui les constituent doivent être préservés et développés. Il y a nécessité de maintenir les capacités de recherche, d'ingénierie et d'industrialisation. La FNME-CGT a l'ambition de lier des relations entre pôle public et tissu industriel, permettant de préserver emploi et savoir-faire.

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'énergie nucléaire qui peut constituer un des apports de la France à l'avenir de l'Europe.

Les modes de gestion actuels, avec le développement de la précarité et de la sous-traitance sont contraires à la sécurité des personnes et des installations. Tout cela renforce les obstacles pour conduire une stratégie à long terme. Nous considérons que l'Europe doit enfin mettre à son ordre du jour l'harmonisation des garanties collectives, notamment en assurant une stabilité des emplois indispensables au développement et à la maîtrise des technologies.

## **3.Service public européen**

Pour assurer ce droit à l'énergie pour tous, la FNME-CGT vise l'objectif de renforcer la maîtrise publique dans un domaine qui ne peut être abandonné aux exigences de la rentabilité et aux seuls intérêts privés.

En particulier nous considérons que la question du service public ne peut rester du seul domaine des Etats membres. Il est urgent de donner un contenu d'un haut niveau au service public européen (service d'intérêt général), notamment de lui confier, outre la mission d'assurer à tous l'accès à l'énergie, la responsabilité d'assurer la préservation de l'environnement et de la planète, celle de réduire les inégalités entre les personnes, entre les régions, entre les nations et du développement de l'emploi.

Assurer ces missions exige que l'Europe se donne les moyens d'intervenir à deux niveaux : au niveau industriel et au niveau financier.

L'intervention au niveau industriel, compte tenu des moyens et des coopérations nécessaires, compte tenu de l'exigence de prendre en compte le long terme ne peut être laissé au marché quelqu'en soit la régulation. L'engagement de programmes de recherche et leur financement est un moyen de cet intervention. L'autre réside dans les entreprises publiques existantes au sein des Etats qui constituent autant d'outils pouvant être mis au service d'une plus grande maîtrise de la politique énergétique de l'Union.

*Cet objectif passe par la faculté de l'Union européenne de jeter les bases d'un pôle à dominante publique. Cette démarche implique d'accorder de nouveaux droits aux salariés, élus et usagers pour intervenir dans la gestion des entreprises énergétiques afin que l'organisation dans ce secteur et son évolution soient garants de l'intérêt général.*

Dans les prochaines années les pays européens auront à faire face à d'importants besoin de financement pour faire face au renouvellement et au développement de leurs parcs de production énergétiques comme à celui de leurs réseaux. La Banque Centrale Européenne et les institutions financières européennes peuvent jouer un rôle important pour y répondre. Nous proposons, pour faire face aux investissements nécessaires, qu'elles favorisent l'accès des entreprises du secteur à des crédits à long terme à des taux d'autant plus bas que celles ci développeraient l'emploi et s'inscriraient dans le

respect des engagements de Kyoto. Elles pourraient aussi, favoriser de manière identique les montages d'intérêts régionaux s'inscrivant dans une diversification de la politique énergétique, dans l'élévation de l'efficacité énergétique et dans la création d'emplois.

1.	<p>L'Union européenne peut-elle accepter une augmentation de sa dépendance vis-à-vis de sources extérieures d'énergies sans compromettre la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité européenne? Sur quelles sources d'énergie conviendrait-il, le cas échéant, d'envisager une politique d'encadrement des importations ? Dans ce contexte, faut-il privilégier une approche économique : le coût de l'énergie ou géopolitique : le risque de rupture d'approvisionnement ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Les perspectives de dépendance de l'Union Européenne vis à vis des sources d'énergie fossiles principalement gaz/fioul sont alarmantes. Il est urgent donc d'agir pour limiter cette dépendance.</p> <p>Rappelons que ces énergies sont épuisables et les chiffres avancés sont de l'ordre d'une soixantaine d'années pour le pétrole et d'un siècle pour le gaz.</p> <p>Il convient de veiller à leur utilisation rationnelle et donc de s'interroger, par exemple, sur l'intérêt du développement accéléré de la production électrique par le gaz naturel, notamment par substitution à des ressources fossiles européennes.</p> <p>L'Europe dispose de réserves importantes de charbon et d'une maîtrise scientifique dans la production nucléaire. Limiter la dépendance énergétique de l'Union doit conduire à une politique permettant le développement de ces deux énergies accompagnées des technologies assurant la sauvegarde de l'environnement.</p> <p>En ce qui concerne le gaz, et son nécessaire développement, la question de la sécurité d'approvisionnement est posée autant en terme de physique que de prix. La volatilité des prix du pétrole et d'une moindre mesure celui du gaz , conséquence de la prégnance toujours plus grande du marché, présente de graves inconvénients pour les populations, l'emploi et l'économie européens.</p> <p>La libéralisation du secteur électrique et gazier conduira, inévitablement, à accentuer ce phénomène.</p> <p>Une politique européenne se doit de privilégier une diversité des énergies, des sources d'approvisionnement et des voies d'acheminement. L'approche géopolitique doit donc être privilégiée.</p> <p>Les partenariats de long terme avec les pays producteurs doivent être recherchés, permettant le financement des investissements en terme de développement des voies d'acheminement et de la recherche de nouveaux gisements. Les tarifs dits " Take or Pay " doivent être renégociés, notamment dans ses indexations, pour limiter les effets ératiques du marché pétrolier.</p>
2.	<p>La réalisation d'un marché intérieur européen, de plus en plus intégré dans lequel les décisions prises dans un Etat ont une incidence dans les autres Etats, n'implique-t-elle</p>

pas une politique cohérente et coordonnée au niveau communautaire ? Quels devraient être les éléments d'une telle politique et la place des règles de concurrence ?

Réponse :

D'inextricables difficultés et des ruptures dans l'approvisionnement électrique, une envolée des tarifs en Europe, des investissements en régression, telles sont les premières leçons de la libéralisation du secteur électrique engagée depuis plusieurs années.

Les partisans du libéralisme affirment que les principes sont bons mais que les mesures d'application, elles, n'ont pas été bonnes. L'étendue des conséquences concrètes dans le monde montre à l'évidence qu'il ne s'agit pas d'un problème technique mineur.

Le miracle du marché n'a pas fonctionné, les risques et les conséquences sont importants. Pour y faire face, paradoxalement il faudrait utiliser les ressources publiques pour se substituer aux défaillances du marché et garantir les entreprises des risques nouveaux qui en découlent.

Dans ce contexte, nous contestons l'affirmation soutenue par le Livre Vert qu'il suffirait d'accélérer la déréglementation pour sécuriser les approvisionnements.

Bien au contraire, la question de l'intervention publique et donc le rôle des Etats sont essentiels. Il faut renforcer la maîtrise publique de l'énergie, pour garantir des investissements sur le long terme et des conditions d'exploitation des installations compatibles avec l'environnement, la sûreté et la dignité des salariés.

L'Europe, plutôt que de s'enfermer dans une logique libérale conduisant à vouloir accélérer brutalement la déréglementation par la deuxième directive, devrait, bien au contraire, instaurer un large débat sur les premiers effets réels de la déréglementation initiée.

3.

La fiscalité et les aides d'Etat dans le domaine de l'énergie sont-elles ou non un obstacle à la compétitivité dans l'Union européenne ? Face à l'échec des tentatives d'harmonisation de la fiscalité indirecte, ne conviendrait-il pas de procéder à une remise à plat spécifique à l'énergie compte tenu notamment des objectifs énergétiques et environnementaux ?

Réponse :

Le Livre Vert préconise une taxation plus harmonisée des produits énergétiques pour éviter des distorsions de concurrence sachant qu'il existe beaucoup de disparité entre les pays de l'Union Européenne (TVA, taxes spécifiques).

En soit, l'idée est cohérente mais les objectifs ne le sont plus, quand le Livre Vert préconise une harmonisation de la fiscalité par le haut, un renforcement des taxes sur les énergies afin d'en réduire la consommation pour préserver l'environnement.

Le pétrole, le gaz et le nucléaire seraient plus taxés, le charbon moins aidé afin de favoriser le recours dans certains domaines d'application, au vent, au solaire à la biomasse. Taxer le nucléaire qui ne produit pas ou peu de gaz à effet de serre, relève de

l'incohérence totale.

Ces mesures, qui présentent comme caractéristique commune d'épargner les actionnaires et les profits conduiraient à une augmentation des prix de l'énergie donc à renforcer les inégalités et à exclure davantage d'européens de leur droit à l'énergie. La fiscalité doit en priorité porter sur l'ensemble des acteurs du secteur énergétique, opérateurs, négociants et producteurs ; à contrario il faut éviter au maximum de faire peser la fiscalité sur les consommateurs et sur les populations.

Au contraire la FNME- CGT souhaite une baisse des taxes sur des produits de première nécessité comme l'électricité et le gaz.

Renforcer les taxes sur les énergies pour réduire la consommation ne garantit en rien le développement d'usages de l'énergie plus économes et plus respectueux de l'environnement. Par exemple la hausse des prix de l'essence ne réduit pas le kilométrage parcouru mais ampute gravement les budgets modestes et prolonge l'utilisation de véhicules anciens, les plus polluants.

La fiscalité doit porter en priorité sur les entreprises, avec le souci de réinternaliser la plupart des coûts d'utilisation des ressources énergétiques.

Les institutions financières européennes, notamment la Banque Centrale Européenne doivent être associées ce processus, pour permettre l'accès au crédit dans des conditions avantageuses aux entreprises qui s'inscrivent dans la mise en œuvre de dispositions favorables à l'emploi et à l'environnement dans le secteur énergétique.

Ce type de disposition est à privilégier, notamment pour renforcer la nécessité de réévaluer les conséquences à long terme plutôt que de créer des distorsions économiques par des obligations d'achat (notamment en ce qui concerne la cogénération et les nouvelles énergies renouvelables) dont les surcoûts sont inexorablement répercutés sur les consommateurs.

4. Dans le cadre d'un dialogue permanent avec les pays producteurs, quel doit être le contenu d'accords d'approvisionnement et de promotion d'investissements ? Compte tenu de l'importance qu'il convient d'accorder, notamment à un partenariat avec la Russie, comment garantir la stabilité des quantités, des prix et des investissements ?

Réponse :

L'Union Européenne est le deuxième consommateur mondial et le premier importateur de produits énergétiques. L'UE est donc tributaire de la demande sur le marché mondial, de la géopolitique, de la position géographique et de la stabilité des pays de transit.

La croissance soutenue de la consommation européenne de gaz restera conditionnée à l'augmentation des capacités de production et de transport en provenance de régions et pays qui possèdent des réserves de gaz.

Les investissements nécessaires exigent des garanties tant pour les pays producteurs que pour les pays consommateurs. Garantir l'approvisionnement à des prix stables et raisonnables pour les uns, garantir leurs investissements et la rémunération de leur

ressources pour les autres.

Dans ce cadre, la France pourrait être porteuse de l'exigence d'autres rapports et d'échanges internationaux et agir pour que l'Europe s'inscrive dans l'objectif de rapports coopératifs et d'un développement partagé s'attaquant aux inégalités.

Cela passe par la reconquête d'une maîtrise publique sur les échanges énergétiques, par une nouvelle capacité d'intervention politique en la matière pour opposer au marché des partenariats à long terme. Gaz de France, par sa capacité d'achat, peut être mis au service de cet objectif.

Il est indispensable de poursuivre et de renforcer les contrats longs termes (Take or Pay) avec les fournisseurs comme l'Algérie, la Norvège, la Russie, les Pays Bas. Ces contrats doivent créer les conditions d'une stabilité des prix. Pour cela, il est donc indispensable que les conditions d'indexation de ceux-ci sur le marché du pétrole soient modifiées de telle manière à permettre la continuité des investissements de la production quand le prix du baril est bas et que le gaz reste accessible lorsque qu'il est haut.

L'Europe doit également répondre aux besoins exprimés par les pays fournisseurs, notamment avec l'Algérie, la Russie, de coopération au financement de capacités nouvelles de transport et de production.

Par conséquent, les acheminements du gaz naturel nécessaire à l'Europe doivent faire partie des accords entre les pays concernés (producteurs et utilisateurs) et les organismes financiers internationaux en intégrant la question de l'effacement de la dette des pays désargentés aux questions de compétitivité.

L'équilibre doit être recherché entre la rétribution du pays producteur, les conditions de l'investissement et les garanties sur le prix du gaz dans le long terme.

Cet équilibre au service de l'emploi et du développement social doit trouver son dynamisme et son actualisation dans des rapports de partenariat et la recherche d'intérêts mutuels et ne doit pas être laissé aux mécanismes des marchés financiers.

5. La constitution de stocks de réserve, déjà réalisée pour le pétrole, devrait-elle être renforcée et étendue à d'autres énergies, par exemple le gaz ou le charbon ? Pourrait-on envisager une gestion plus communautaire des stocks et si oui, quels en seraient les objectifs et les modalités? Est-ce que le risque de rupture physique d'approvisionnements en produits énergétiques devraient justifier des mesures de d'accès aux ressources plus onéreuses ?

Réponse :

Les stockages gaz font partie intégrante de la sécurité d'approvisionnement. Cette sécurité est nécessaire autant pour corriger les aléas climatiques que les ruptures d'alimentation qu'elles soient techniques ou politiques. Il faut tenir compte également de la modulation entre les approvisionnements et la consommation liés à la rationalité de l'utilisation des gazoducs.

Il est du rôle de la Communauté Européenne de préserver et d'améliorer les mesures qui

	<p>conduisent à garantir l'approvisionnement des consommateurs en opposition avec le rôle spéculatif que la dérégulation peut amener à faire jouer.</p>
6.	<p>Comment assurer un développement et un meilleur fonctionnement des réseaux de transport d'énergie dans l'Union et dans les pays avoisinants obéissant à la fois aux impératifs du bon fonctionnement du marché intérieur et à la sécurité des approvisionnements ?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Cas du réseau de transport d'électricité :</i></p> <p>Tout d'abord, il convient de rappeler que l'objectif de « fluidifier » le marché de l'électricité entre pays n'est pas directement lié à la sécurisation et l'optimisation du système électrique européen. Dans un tel contexte la résistance au développement des lignes de transport risque d'être plus vive qu'elle ne l'est.</p> <p>Ne concevoir l'augmentation nécessaires des capacités d'interconnexions dans la seule optique de l'extension du marché pourrait conduire à accroître les inégalités et l'isolement des régions européennes les moins desservies. En outre cela pourrait conduire à une désoptimisation technico-économique des réseaux et entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une insuffisance d'investissements au niveau de la sécurisation et du développement des réseaux nationaux au profit d'investissements dans les interconnexions.</li> <li>- L'introduction de déséquilibres de fonctionnement et l'augmentation des situations de congestion dans les pays concernés.</li> </ul> <p>Il est notable de remarquer que le bilan effectué par l'UCTE pour l'année 2001 des puissances transportables comparativement aux capacités d'échanges physiques conclut que les capacités de transport ne constituent pas un obstacle à la sécurité du système.</p> <p>L'électricité étant, par nature, difficilement transportable sur de longues distances, la sécurisation du système électrique européen repose en priorité sur un équilibre régional entre charge, capacités de production et capacités de transport. A ce titre, les échanges transfrontaliers participent à cet équilibre et leur fonction ne peut pas être conditionnée par la mise en place d'un marché dont les objectifs sont une intensification des transactions financières.</p> <p>Afin d'assurer durablement la sécurité du système interconnecté européen, il est nécessaire de faire une analyse prospective au niveau européen (en puissance et en énergie) afin de vérifier l'évolution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'équilibre entre les charges du système et la puissance installée par pays,</li> <li>- des marges permettant d'assurer à tout instant la sécurité du système en cas d'aléa ou de situation exceptionnelle,</li> <li>- de la capacité d'exportation et d'importation de chaque pays et les capacités d'interconnexion permettant de garantir la sécurité du système.</li> </ul> <p><i>Cas du réseau de transport gaz :</i></p>

	<p>Le développement de réseaux de transport gaz est indispensable pour faire face d'une part au développement de la consommation et les besoins de nombreuses régions européennes et d'autre part pour assurer l'approvisionnement de l'Europe face à l'augmentation de sa consommation et à l'épuisement de ses ressources. C'est l'une des conditions pour garantir la fourniture en Europe quelques soient les aléas climatiques ou les crises internationales. Le développement des réseaux énergétiques doit être coordonné et optimisé Ceci afin de ne pas voir des mêmes territoires traversés à courte distance par des réseaux d'énergies de même nature et pour une même utilisation</p>
7.	<p>Le développement de certaines énergies renouvelables suppose des efforts importants en termes de Recherche et de Développement Technologique, d'aides aux investissements ou d'aides au fonctionnement. Un co-financement de ces aides ne devrait-il pas impliquer une contribution des secteurs dont le développement a bénéficié au départ d'aides considérables et qui sont aujourd'hui très rentables (gaz, pétrole, nucléaire) ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Le développement des énergies renouvelables suppose des efforts importants en matière de recherche et développement.</p> <p>Il apparaît légitime que les centres de recherche dont se sont dotés les secteurs des énergies traditionnelles contribuent à cet effort de recherche dans la mesure où la connaissance du secteur d'activité (électricité, transports, habitat...) est indispensable à l'optimisation de l'utilisation de ces nouvelles énergies, à leur intégration dans le système existant et au développement des infrastructures associées.</p> <p>Par contre, le financement direct des énergies renouvelables par les énergies traditionnelles tel qu'organisé aujourd'hui sous forme d'obligations d'achats n'est pas recevable. Le cas français de l'éolien ou de la cogénération est particulièrement démonstratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'obligation d'achat, conduit nécessairement à surévaluer le prix d'achat du kWh produit par rapport à son coût de revient réel.</li> <li>- une rente financière de situation est assurée aux industriels, entièrement financée par les clients non éligibles au travers des charges de service public ou des taxes.</li> <li>- Les énergies renouvelables ne procurent pas de garantie de puissance. Leur utilisation n'est réellement efficace qu'en économie de combustible fossile, sans diminuer la puissance nécessaire pour faire face à la consommation. Dans ce contexte les ENR ne peuvent se développer que dans le cadre d'une politique énergétique diversifiée intégrant la spécificité de chaque type de production. Favoriser le développement de la cogénération ou de l'énergie éolienne constitue un surcoût global pour la collectivité quand elles se substituent à de la production nucléaire ou hydraulique. Le développement de ces moyens de production pourrait donc conduire paradoxalement à construire des moyens de production associés pour garantir la fourniture d'énergie qui soient plus polluants ( gaz ou charbon) que les moyens existants.</li> </ul>

8.

L'énergie nucléaire étant un des éléments du débat sur la lutte contre le changement climatique et l'autonomie énergétique, comment l'Union européenne peut-elle apporter une solution aux problèmes des déchets, au renforcement de la sûreté nucléaire et au développement de la recherche sur les réacteurs du futur, en particulier de la fusion ?

Réponse :

L'énergie nucléaire demeure in moyen incontestable pour l'humanité de satisfaire ses besoins énergétiques. Les pays du Pacifique, les Etats Unis réaffirme leur engagements dans la production nucléaire. L'Union Européenne ne peut ignorer cette réalité alors qu'elle dispose, notamment en France, de tous les éléments constitutifs d'une filière mondialement reconnue.

Cela exige de maintenir et de renforcer les efforts en matière de Recherche et Développement, de pérenniser les savoir-faire et la filière industrielle. C'est la condition pour préserver une autonomie européenne pour le siècle à venir, c'est nécessaire pour que l'Europe conserve sa place au niveau mondial dans l'élaboration des normes réglementant l'utilisation de l'énergie nucléaire, notamment en matière de sûreté d'exploitation. C'est aussi nécessaire pour préserver un potentiel scientifique et humain dans ce secteur et contribuer à la sécurisation des installations existantes.

Des programmes de recherche et les moyens de leur réalisation doivent engagés par les autorités européennes ; les conditions de visibilité énergétique à long terme doivent assurée pour permettre l'engagement immédiat d'un réacteur de type EPR.

#### Les déchets

L'énergie nucléaire est toutefois tenue de reconquérir l'acceptabilité sociale des citoyens. A ce titre, la gestion des déchets et la sûreté des installations sont deux problématiques qui appellent des réponses auxquelles l'ensemble des pays de l'Union doivent travailler en mettant leurs moyens scientifiques, techniques et humains en situation de coopération. Par exemple en créant une agence européenne de gestion et d'élimination des déchets nucléaires pour œuvrer dans ce sens.

Dès lors où de nombreux pays de l'Union produisent et détiennent des déchets, soit sous forme de combustibles usés non retraités ou sous forme de déchets ultimes, l'Europe a besoin de définir des programmes de recherche d'intérêt commun.

De ce point de vue, la préparation du 6<sup>ème</sup> PCRD Euratom (Programme Communautaire de Recherche et Développement) devrait intégrer cette exigence forte sans altérer pour autant les politiques nationales qui ont besoin d'exister pour développer les coopérations.

#### La sûreté nucléaire

En la matière, tout est à construire dans la mesure où il n'existe pas de compétence communautaire. Pire encore, à l'échelle de l'Agence Pour l'Energie Nucléaire, l'analyse conduit à observer une tendance globale à la réduction de la taille des programmes liés à la sûreté, une baisse des compétences en matière de R et D nucléaire, une généralisation de la sous-traitance.

La préparation du PCRD est une occasion pour dégager des pistes scientifiques et techniques communes. Au moment où l'un des axes essentiels est l'allongement de la durée de vie des centrales existantes, les questions de sûreté doivent être réévaluées dans leur approche. En premier lieu, la culture de sûreté doit reposer sur des règles communes en Europe.

C'est à cet effet que la coopération internationale peut contribuer à apporter des avancées. Elle se justifie, en outre, au plan économique. La France avec le CEA, peut jouer un rôle moteur en initiant des programmes auxquels seraient associés les scientifiques et techniciens de la communauté européenne. Un budget européen spécifique devrait être alloué à ces programmes associant les organismes nationaux du secteur atomique.

### **Développer la recherche sur les réacteurs du futur**

Déjà depuis 1989, EDF-CEA Framatome et Siemens travaillent sur le projet de réacteur EPR considéré à ce jour, comme le réacteur qui participera au renouvellement des réacteurs actuels. Hormis son objectif de participer à l'amélioration de la compétitivité du Kw/h d'origine nucléaire, il apporte des améliorations en matière de sûreté. Cette amélioration de la sûreté résulte d'un certain nombre d'évolutions technologiques.

Cette démarche ouvre la voie à un élargissement des coopérations pour travailler à un nouveau type de réacteurs dont les caractéristiques intègrent les problématiques déchets et sûreté. Ainsi, dans le domaine de la fission, plusieurs concepts de systèmes nouveaux sont envisagés. Tous conduisent à revenir à la filière à neutrons rapides quel que soit le caloporteur envisagé. La recherche sur les différents systèmes ne peut être envisageable à l'échelle d'un seul pays compte tenu du coût. Un financement émanant des pays de l'Union ouvrirait des possibilités élargies et des recherches étendues.

La recherche pour des réacteurs innovants doit s'appuyer sur une coopération européenne et disposer d'outils d'irradiations et d'expérimentations dont le financement et l'exploitation reposent sur des accords inscrits dans leurs fondements dans la 6<sup>ème</sup> PCRD Euratom.

Enfin, la préparation de l'avenir énergétique ne peut se passer de l'énergie de fusion. Dans ce domaine, contrairement aux autres, les coopérations au niveau communautaire, sont déjà une réalité. Pour preuve, 800 millions d'Euros lui ont été consacrés en quatre ans, y compris pour participer au programme international ITER qui regroupe l'Union, le Japon, le Canada et la Fédération de Russie.

Au moment où la question du choix du site pour la construction de ITER est posée, il serait dommageable que l'Union se désengage et réduise sa participation financière. Le programme ITER est un palier supplémentaire pour déboucher vers la faisabilité industrielle de la production d'électricité par la fusion thermonucléaire contrôlée. Par l'intermédiaire du CEA,

la France a proposé à ses partenaires de soutenir la proposition du site de Cadarache pour l'accueil ITER, seul site européen en lice.

L'Europe a tout à gagner en étant à l'offensive pour prendre à son compte l'avenir énergétique et les conditions de sa sécurité d'approvisionnement en faisant de la fusion un enjeu incontournable.

9

Quelles politiques doivent permettre à l'Union européenne de remplir ses obligations au titre du protocole de Kyoto ? Quelles mesures pourraient être prises afin de pleinement exploiter le potentiel d'économie d'énergie qui permettrait de réduire à la fois notre dépendance externe et les émissions de CO2 ?

1.1. Réponse :

## **1.2. L'effet de serre, une réelle menace pour le monde**

L'augmentation, à cause des activités humaines de l'effet de serre, ne peut plus être niée même si la question de sa sensibilité en fonction du temps fait l'objet de débats.

Ses effets en restent également au stade d'hypothèses mais avec des consensus lourds comme l'élévation du niveau des mers et leurs conséquences notables dans certaines régions du globe. Les effets sur des pays en voie de développement sont certainement catastrophiques. Une nouvelle fois les plus pauvres subiraient de plein fouet la situation mais des effets catastrophiques ne peuvent être écartés pour les pays européens.

## **1.3. Le besoin d'une véritable solidarité internationale dégagée des contraintes des marchés**

Notre organisation syndicale s'est toujours située dans la volonté de prendre en compte l'intérêt à long terme des populations et de lutter contre les distorsions de situation économiques et sociales à l'échelle nationale et internationale. Elle ne peut donc négliger le risque de réchauffement climatique et inciter aux actions préventives en conséquences.

A ce titre, elle considère que, compte tenu de l'enjeu et de l'importance de la dimension solidaire ainsi que de la prise en considération d'effets de long terme, le fonctionnement du marché n'est pas capable de répondre aux besoins. Il faut à son encontre introduire des régulations internationales fortes voire contraignantes pour infléchir les tendances observées actuellement. L'Union européenne constitue un niveau pertinent pour le faire. Elle doit, en outre, jouer un rôle dans leur élaboration au niveau des organismes mondiaux (ONU). Les contraintes exercées par les marchés financiers sur le développement des entreprises du secteur vont l'encontre de ces préoccupations. La Banque Centrale Européenne, les institutions financières européennes doivent être mises au service de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favorisant le financement des projets industriels s'inscrivant dans ces objectifs.

Au niveau mondial et régional, l'Europe doit favoriser ces orientations politiques. La constitution de la première économie mondiale donne le pouvoir de cet exercice.

## **1.4. Le recours à une diversification des moyens de production et des solutions génératrices d'emploi**

La substitution de sources d'énergie peu émissives en gaz à effet de serre et la recherche concomitante d'accroissement de l'efficacité énergétique tant à l'amont qu'à l'aval sont les deux sources principales de diminutions.

Les moyens de production classiques à l'échelle de l'Europe sont vieillissants et devront être massivement renouvelés dans la décennie qui s'ouvre

La substitution de moyens de production moins polluants doit être entreprise. Les solutions doivent être trouvées qui réalisent un compromis entre l'indépendance énergétique, l'économie de ressources naturelles, l'émission de gaz à effet de serre, l'exigence de développement pour répondre aux besoins.

Dans ce cadre il ne peut être exclu aucun moyen de production énergétique, chacun tenant sa place pour ce qu'il est.. Les conséquences sociales des choix ne peuvent être laissées pour compte et le développement de l'emploi doit être pris en compte.

### **1.5. Une énergie accessible à tous**

Faire peser les conséquences des choix politiques au premier chef sur le consommateur final ne semble pas acceptable. L'ensemble de la chaîne des acteurs économiques doit être sollicité. La confusion entre économie d'énergie et rationnement par les prix ne doit pas être pratiqué. La recherche d'économies d'énergie ne peut se faire par une politique des prix. Renchérir le prix pour les petits consommateurs renforce les inégalités et prive une partie importante des populations de l'accès à des besoins vitaux au 21<sup>ème</sup> siècle. L'accès à des appareils moins consommateur d'énergie ou à des logements mieux isolés ne peut se conclure par une augmentation des charges financières sur les ménages, au risque d'un échec, par des prix les rendant difficilement accessibles aux plus grand nombre.

Par contre, l'examen des dernières décennies montre qu'une baisse importante des prix de l'énergie pour les grands consommateurs est contre productive en matière d'élévation de l'efficacité énergétique compte tenu du poids et l'utilisation spécifiques qui sont les leurs.

La réponse fiscale n'est pas de nature à répondre à la question puisqu'elle ne permet pas la réinjection des revenus dans les moyens de production ni la réalisation d'investissements guidés par des critères économiques.

### **1.6. Construire de nouveaux moyens de production et développer de plus performants**

Les moyens de production potentiels dans la prochaine décennie sont connus. Des développements technologiques conduisant à des progrès substantiels de rendement sur le charbon sont à l'étude et accessibles à court terme.

La liste est donc cernée : nucléaire, charbon propre, gaz naturel en cycle combiné ou en cogénération, hydraulique, éolien, solaire, biomasse et incinération de déchets.

### **1.7. Les permis d'émissions négociables ne peuvent se substituer à une politique d'ordre public**

L'optimisation des investissements demande un équilibre subtil entre les divers types de moyens de production. Cet équilibre est d'autant plus efficace qu'il est recherché à grande échelle. A ce titre l'échelle européenne peut être considérée pour autant que sa pertinence pour traiter de cette question soit réelle. Dans cette optique, les investissements et la recherche doivent permettre de trouver des solutions industrielles pour neutraliser le CO2.

La recherche d'une optimisation environnementale et économique peut rendre nécessaire l'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre. Mais faire du marché le régulateur de ces échanges par la création de permis d'émission négociable ne satisfait pas cet objectif. Dans ce domaine le marché renforcera la prépondérance du court terme dans un secteur où les enjeux sont de long terme et renforcera les inégalités de développement.

De tels outils sont de nature à créer de véritables déséquilibres entre régions du monde en subordonnant le développement à une diminution des rejets de gaz à effet de serre tout en maintenant la pollution des pays les plus développés à un niveau élevé. L'effort le plus important ne peut être consenti que par les pollueur les plus intensifs c'est à dire

	<p>les pays développés.</p> <p>Le lien avec l'émission par habitant devrait être un indicateur pertinent. Cet indicateur significatif et universel doit être considéré y compris à l'échelle européenne.</p>
10.	<p>Un programme ambitieux en faveur des biocarburants et autres carburants de substitution, hydrogène y compris, à hauteur de 20% de la consommation totale de carburant à l'horizon 2020, peut-il continuer de relever de programmes nationaux ou passe-t-il par des décisions coordonnées au niveau de la fiscalité, de la distribution et des perspectives pour la production agricole ?</p> <p>Réponse :</p>
11.	<p>Les économies d'énergie dans les bâtiments, (40% de la consommation d'énergie), qu'ils soient publics ou privés, neufs ou en rénovation, doivent-elles faire l'objet d'incitations, par exemple fiscales ou supposent-elles également des mesures d'ordre réglementaire à l'instar de ce qui a été fait dans le secteur des grandes installations industrielles ?</p> <p>Réponse :</p> <p>La recherche d'une plus grande efficacité énergétique de l'amont à l'aval de la chaîne énergétique est l'une des conditions nécessaires au développement durable.</p> <p>Les pays industrialisés ont, dans ce domaine, un rôle également pour aider les pays en voie de développement à satisfaire à leurs besoins croissants dans le respect des équilibres écologiques planétaires.</p> <p>Cette recherche d'une plus grande efficacité énergétique, notamment dans l'utilisation finale de l'énergie ne doit pas se traduire avec les méthodes dites de maîtrise de la demande d'énergie.</p> <p>Celles-ci ne visent qu'à optimiser financièrement l'outil énergétique (souvent par la contrainte financière – ex. : tarif Effacement Jour de Pointe, Tempo) sans pour autant générer de fortes économies, mais très souvent en générant chez les utilisateurs les plus démunis des comportements auto restrictifs en matière de consommations énergétiques, comportements qui nuisent à leur qualité de vie.</p> <p>Les politiques d'économies d'énergie dans les bâtiments ont fait l'objet, par le passé, d'incitations fiscales, réglementaires.</p> <p>Si des progrès sensibles dans ce secteur ont été réalisés, ils demandent à être confortés, amplifiés, en usant, cartes d'incitations fiscales ou réglementaires mais aussi de politiques de recherches, de politiques industrielles de politiques commerciales adoptées.</p> <p>La mise en œuvre de ces politiques permettrait : l'émergence de solutions nouvelles en matière d'économies d'énergie, une diffusion plus large de ces solutions, que celles-ci concernent l'enveloppe des bâtiments ou les usages et les processus que l'on y retrouve.</p> <p>Constatons-le, la réglementation, l'incitation fiscale sont la plupart du temps précédées, générées par l'innovation technologique, l'innovation en matière de services (par exemple, il faut des isolants pour réglementer l'isolation). Nécessité d'une politique de recherche donc mais également nécessité de politiques industrielle et commerciale permettant de réduire les coûts, les prix, des solutions innovantes qui, sans cela, restent</p>

	<p>inaccessibles à ceux qui, pourtant, en ont le plus besoin.</p> <p>A l'évidence, engager des actions volontaires en terme de recherche et développement de politiques industrielles commerciales accompagnées de mesures incitatives pour favoriser une plus grande efficacité énergétique ne peut se concevoir dans un monde purement marchand ou l'énergéticien n'aurait qu'une ambition : faire consommer plus pour dégager plus de profit, de marge, de chiffres. Le rôle des services publics de l'énergie est, dans une telle conception des choses, fondamental. Non pas qu'il reviendrait à ceux ci de financer la totalité des efforts à entreprendre sans souci de leur propre équilibre financier mais plutôt, parce qu'au centre des différents acteurs (constructeurs, bureaux d'études, sociétés de services, usagers, clients), ils ont un rôle moteur à jouer.</p>
12.	<p>Les économies d'énergie dans les transports (32% de la consommation d'énergie) supposent que soit corrigé le déséquilibre croissant des modes de transport des marchandises en faveur de la route et au détriment du rail. Ce déséquilibre doit-il être considéré comme une fatalité ou implique-t-il des mesures de redressement quelle que soit leur impopularité notamment pour rationaliser la place de la voiture dans les villes? Comment concilier l'ouverture à la concurrence, les investissements en infrastructures permettant la suppression des goulets d'étranglement et l'inter modalité ?</p> <p>Réponse :</p>
13.	<p>Comment développer des visions plus concertées et intégrer la dimension du long terme dans la réflexion et l'action des pouvoirs publics et des opérateurs pour évoluer vers un système d'approvisionnement énergétique durable ? Comment préparer les options énergétiques du futur ?</p> <p>Réponse :</p> <p>Au préalable, il y a lieu de dégager la politique énergétique des contraintes du marché.</p> <p>Cette réflexion passe avant tout par une définition des rôles respectifs des Etat-membres (situations nationales diverses devant la problématique de la sécurité d'approvisionnement) régions, producteurs et consommateurs dans l'U.E et par l'établissement d'une politique énergétique européenne.</p> <p>Les enjeux considérables que représentent les choix énergétiques pour les générations futures conduisent inévitablement à ce que les choix effectués soient les plus démocratiques possible.</p> <p>Pour permettre que cette démocratie soit réelle, il est impératif que les états, les opérateurs assurent la plus grande transparence mais également contribuent à une information et une formation de la population.</p>
14	Autres questions ou propositions :

